

**Création de Société par Actions Simplifiée****ATTESTATION DE BLOCAGE DU CAPITAL SOCIAL**

La banque ci-après :

BANQUE CIC NORD OUEST CIC SECLIN, 6 PLACE STALINGRAD 59113 SECLIN déclare et atteste avoir reçu en dépôt la somme de 1 000 €.

M FACQ ANTOINE, représentant de la société AAAF S.A.S., Société par Actions Simplifiée actuellement en voie de formation dont le siège social se situe 36 2 RUE DU LUYOT 59113 SECLIN, déclare que cette somme représente le montant immédiatement libérable de la partie du capital social correspondant aux apports en numéraire de la Société par Actions Simplifiée en formation, ainsi qu'il a été versé par l'ensemble des actionnaires.

Liste des actionnaires	Nombre d'actions	Somme versée
FACQ ANTOINE	502	502 €
FACQ ADEN	249	249 €
FACQ AVA	249	249 €

En conséquence, conformément aux dispositions législatives en vigueur, la somme ci-dessus demeurera bloquée en compte spécial jusqu'à production du certificat d'immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés de la société actuellement en voie de formation. Sans production de ce certificat dans le délai de six mois à compter du dépôt de fonds, la somme susvisée pourra être débloquée :

- soit entre les mains du mandataire désigné par l'ensemble des souscripteurs,
- soit entre les mains du mandataire désigné par décision de justice passée en force de chose jugée.

La présente attestation est établie en triple exemplaire pour faire valoir ce que de droit.

Le 06 septembre 2024

Le déposant
("lu et approuvé" + signature)

JST14

ADÉLINE MARECAILLE
chargée d'affaires professionnels

